

École du Bois Sauvage

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

École du Bois Sauvage (ref 369)

Rue Van Aa 10 - 1050 Ixelles

tel : 02 513 82 40 - info@boissauvage.be - <http://www.boissauvage.be/>

Préparation à l'examen d'admission aux études d'ingénieur civil

www.dorifor.be/formation/8640

Durée 10 mois Horaire en journée 9h à 16h (maximum 20h) temps plein Début
Septembre Coût 14000 euro (2 x 7000 euro + droit d'inscription : 1400 euro) - Que faire
Inscription : soit sur place soit par internet en remplissant le bulletin d'inscription sur le site
: <http://www.boissauvage.be/formulaire-d-inscription>

Préparation au jury de l'enseignement secondaire du 2ème degré

www.dorifor.be/formation/1789

Durée 10 mois Horaire en journée 9h à 16h (maximum 20h) temps plein Début
Septembre Coût 14000 euro (2 x 7000 euro + droit d'inscription : 1400 euro) - Que faire Un
entretien de motivation est organisé avec le candidat en présence de l'un ou des deux
parents. Inscription proprement dite : soit sur place soit par internet en remplissant le
bulletin d'inscription sur le site : <http://www.boissauvage.be/formulaire-d-inscription>
NOUVEAU : SÉANCE D'INFORMATION OBLIGATOIRE Dorénavant, il faut participer
à une séance d'information organisée par le Jury pour avoir le droit de s'inscrire
aux examens. Inscription : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28097&navi=4538>

Préparation au jury de l'enseignement secondaire supérieur

www.dorifor.be/formation/1790

Durée 10 mois Horaire en journée 9h à 16h (maximum 20h) temps plein Début
Septembre Coût 14000 euro (2 x 7000 euro + droit d'inscription : 1400 euro) - Que faire Un
entretien de motivation est organisé avec le candidat en présence de l'un ou des deux
parents. Inscription proprement dite : soit sur place soit par internet en remplissant le bulletin
d'inscription sur le site : <http://www.boissauvage.be/formulaire-d-inscription> Nouveau :
séance d'information obligatoire. Dorénavant, il faut participer à une séance
d'information organisée par le Jury pour avoir le droit de s'inscrire aux examens.
Inscription : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28097&navi=4538>